

Présentation du site web de la FNAMA

Proposition de mission-type pour les collectivités/employeurs

- ➔ Dr Jasmine DELAUNAY-DRIQUERT
- ➔ Cheffe du service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69
 - ➔ Vice-secrétaire adjointe de la FNAMA



Site web de la FNAMA : adresse

<https://www.fnama.fr>



Site web de la FNAMA : contenu

- » Actualités
- » Liste des experts agréés
- » Coordonnées des associations régionales
- » Documents :
 - » Supports de la JNAMA 2024 et 2025
 - » Informations sur le DU d'aptitude à l'expertise en médecine agréée
 - » Arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi de CLM
 - » Calcul des droits statutaires
 - » Barème indicatif d'invalidité des pensions civiles et militaires...



Imputabilité au service d'un accident ou d'un accident de trajet

- » **Avis demandé sur l'imputabilité au service d'un accident (+/- de trajet), survenu le ..., ainsi que les soins et arrêts y afférents.**
- » **Info :**
 - » **Visite facultative mais conseillée en cas de circonstances particulières pouvant détacher l'accident du service.**
 - » **Rapport hiérarchique obligatoire dans ce cas-là.**



Imputabilité au service d'une maladie

- » **Avis demandé sur la reconnaissance d'une maladie professionnelle constatée le ... (date de 1^{ère} constatation indiquée sur le CMI), ainsi que les soins et arrêts y afférents.**
- » **Info :**
 - » **Visite obligatoire si l'un des critères du tableau de MP est non rempli, s'il s'agit d'une demande de MP hors tableau, en cas de demande d'avis agréé par le médecin du travail ou en cas de contestation de la reconnaissance par la collectivité/l'employeur**



Prolongation du CITIS (prise en charge d'arrêts et/ou soins)

- ➔ Avis demandé sur la poursuite des arrêts et soins au titre du CITIS et la durée prévisible de prise en charge
- ➔ Info :
 - ↳ Visite obligatoire au-delà de 6 mois consécutifs et facultative avant cette période



Rechute d'un accident de service, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle

- » Avis demandé sur l'imputabilité au service de la rechute du ... en lien avec :
 - ↳ L'accident de service survenu le ...
 - ↳ L'accident de trajet survenu le ...
 - ↳ La maladie professionnelle constatée le ...
- Ainsi que les arrêts et soins y afférents
- » Info :
 - ↳ Visite obligatoire



Consolidation/guérison +/- détermination du taux d'IPP

- » Avis demandé sur une date de consolidation ou de guérison
- » Avis demandé sur la détermination du ou des taux d'incapacité permanente partielle (IPP)
- » Info :
 - » Visite obligatoire



Allocation temporaire d'invalidité (ATI)

- » **Avis demandé sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI). Formulaire de l'ATIACL à compléter le cas échéant.**
- » **Contexte :**
 - » **1^{ère} concession**
 - » **Révision en cas de nouvel accident ou nouvelle maladie professionnelle**
 - » **Révision sur demande de l'agent**
 - » **Révision quinquennale**
 - » **Révision à la radiation des cadres**
- » **Info :**
 - » **Visite obligatoire**



Révision de l'ATI : commentaires

- ➔ **Révision quinquennale** (ou triennale pour les sapeurs-pompiers volontaires)
- ➔ **Révision à la demande de l'agent** : pas de possibilité de révision avant 5 ans après la date de révision quinquennale (même en cas de nouveau CMF suite à une rechute ou d'aggravation)
- ➔ **Révision en cas de nouveau AS/AT/MP** puis (1^{ère} ou nouvelle) révision quinquennale
- ➔ **Révision à la radiation des cadres** : indispensable sauf si la révision quinquennale a déjà eu lieu et qu'il n'y a pas de nouveau AS/AT/MP



Retraite pour invalidité +/- tierce personne

- » Avis demandé sur la fixation du ou des taux d'invalidité en vue d'une admission à la retraite pour invalidité. Compléter le questionnaire AF3 le cas échéant.
- » Avis demandé sur la majoration spéciale tierce personne. Compléter le questionnaire TP le cas échéant.
- » Info :
 - » Visite obligatoire



→ Avis demandé sur l'aptitude de l'agent :

- ↳ Agent contractuel sur emploi permanent : à son poste et à toutes fonctions (temporaire ou définitive)
- ↳ Agent contractuel sur emploi non permanent : à son poste (temporaire ou définitive)
- ↳ Agent titulaire (CNRACL ou IRCANTEC) : au poste, aux fonctions du grade et à toutes fonctions (temporaire ou définitive)
- ↳ Agent stagiaire avec pathologie d'origine non professionnelle : au poste (temporaire ou définitive)
- ↳ Agent stagiaire avec pathologie d'origine professionnelle : au poste, aux fonctions du grade et à toutes fonctions (temporaire ou définitive)



Merci pour votre attention !

